



rechute accident de travaille urgent !! merci

Par **banbi66**, le **18/03/2009** à **18:52**

Bonjour,

je suis en arrêt d'un accident de travail qui m'était arriver en l'année 2006, je suis passer donc chez un docteur contrôleur de la sécurité sociale pour voir si ma rechute et bien en rapport avec mon premier accident ;donc ceci fait la sécurité sociale a accepter la rechute et je suis en soins !médicament et kyné ,cela fait deux mois maintenant ,mon docteur lui a fait une demande de maladie professionnelle qui a était refuser par le docteur contrôleur et j'ai un mois pour contester cette décision , voila les séquelles que j'ai :lombosciatalgie droite avec paresthésies protusion L4-L5 discopathie L5-S1 évoluée. Je travaille dans le bâtiment comme enduiseur plaquiste et bien sur mon métier et pénible port de charge sac de 25 kg et geste répétitif et ma rechute a était causer a mon avis par un chantier qui a l'origine je devais effectuer avec deux autres ouvriers de l'entreprise que des plafonds a enduire plus de 1000 m2 mais mon patron prétextant que l'on avait trop de travail me la laisser faire tout seul et mon dos a subit les conséquences d'être toutes la journee pratiquement torturer!! J'aimerais savoir si c'est possible ,combien de temps je peux continuer a me soigner en accident de travail ? Car un ami ma dit que le patron pouvais me faire passer une visite médicale du travail pour constater si je suis apte ou inapte ! Et si je conteste la décision de la secu si j'ai une chance d'aboutir car je soufre depuis 2006 et maintenant j'ai ma jambe droite qui et en permanence engourdie et de temps en temps la gauche ! Puis demander a mon employeur réparation car il n' a pas écouter mais plaintes quand il m'a donner ce chantier a faire car il est en parti responsable pour cela, doit je prendre mes devant en prenant quelques photos de mon travail ? merci de vos réponse en avance car je suis complètement perdu

Par **Aquanaute13**, le **29/03/2009** à **10:37**

Bonjour

Je viens de découvrir ce site que je fouille et je "tombe" sur votre problème.

- 1 - Avez-vous un CHS-CT?
- 2 - Contactez votre médecin et le médecin du Travail
- 3 - Contactez l'Inspection du Travail.
- 4 - Vous pouvez consultez le site de l'INRS pour les Maladie professionnelles:
http://www.inrs.fr/htm/tableaux_des_maladies_professionnelles.html

<http://inrs.dev.optimedia.fr/mp3/>
Tableau RG98 (Rachis lombaire)

cela vous guidera dans votre réflexion.

Les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) sont comme les Risques Psycho Sociaux (RPS) la priorité de l'Inspection du Travail et de l'INRS. l'I.T. aura certainement une oreille attentive à votre cas.

J'espère avoir répondu en partie à votre question.

A bientôt
Aquanaute13

Par **banbi66**, le **29/03/2009** à **23:49**

merci de ta reponse Aquanaute13 je vais passer le 20 avril un irm se qui vas etre un plus pour mon dossier celui de trois ans a mon accident de travaille n'etait pas terrible alors aujourduit je me demande cela vas m'aider t'est conseille et merci encore !